



OFFICE
NOTARIAL
DE DOMÈNE

M^e Marie Krampac-Duverneuil

Successeur de Maître Jean Recoura,
de Maîtres Jean-Joseph et Bruno Escallier

Article A444-167

- Créé par [Arrêté du 26 février 2016 - art. 2](#)

La procuration sous signature privée donne lieu à la perception de l'émolument suivant :

| NUMÉRO DE LA PRESTATION (tableau 5 de l'article annexe 4-7) | DÉSIGNATION DE LA PRESTATION | ÉMOLUMENT |
|--|------------------------------|------------|
| 176 | Procuration | 26,92 € HT |

3 rue de la République
38420 Domène

☎ 04 76 77 12 09

☎ 04 76 77 19 75

@ office.duverneuil-domene@notaires.fr

🌐 krampac-duverneuil-domene.notaires.fr


Notaire

SIRET 752 040 758 00019



Parking réservé à la clientèle - "Sonnez à l'interphone"
Entrée piétonne et voiture par la place Stalingrad.